

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER,
M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD,
M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie
DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT,
M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe
MARION, M. Guy MARTINET, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON,
M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM- CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean
PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS,
M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER,
Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE,
Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC,
Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC,
Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE :** Désignation des membres au sein du Comité de direction
de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020, Vienne Condrieu Agglomération doit délibérer pour désigner les représentants au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de l'Agglomération.

Conformément aux statuts de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, le Comité de direction de l'Office de Tourisme est composé de 19 membres répartis en deux groupes :

- Le 1er groupe est composé de 10 membres (titulaires et suppléants) représentant la Communauté d'Agglomération,
- Le 2ème groupe est composé de 9 membres (titulaires et suppléants) représentant des professionnels, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme dans le périmètre de l'agglomération ainsi que des personnes qualifiées de ce secteur.

Les représentants de Vienne Condrieu Agglomération ainsi que leurs suppléants en nombre égal au Comité de direction (1er groupe), sont élus par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat à la Communauté d'Agglomération.

Les 9 membres du 2ème groupe (titulaires et suppléants) représentant les professionnels et organisations intéressés par le développement du tourisme sont désignés par arrêté du Président de Vienne Condrieu Agglomération. Les fonctions de ces membres prennent fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de l'EPIC Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois,

VU la délibération du 10 juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE, après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération fixée comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Sophie PORNET
Christian BOREL	Luc THOMAS
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Philippe MARION	Claudine PERROT-BERTON
Martine FAÏTA	Frédéric BELMONTE
Jean-Yves CURTAUD	Fabien KRAEHN
Patrick CURTAUD	Thierry SALLANDRE
Daniel PARAIRE	Dominique ROUX
Richard BONNEFOUX	Blandine VIDOR
Martin DAUBREE	Maryline SILVESTRE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020 et a été publiée le 22 JUIL. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,
La 1ère Vice-présidente




Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat